

ACCOMPAGNEMENT
MISE EN PLACE
SANCTIONS DISCIPLINAIRES

CONSEIL RH



 **AUDICER**
CONSEIL

EXPERT-COMPTABLE

Notre Cabinet, spécialiste pluridisciplinaire, dispose de compétences étendues pour vous suivre et vous conseiller durant toute la vie de votre entreprise. Nous mettons à votre disposition un savoir-faire reconnu en matière de Ressources Humaines et nous vous accompagnons dans la gestion de la vie de vos salariés.

ACCOMPAGNEMENT MISE EN PLACE **SANCTIONS DISCIPLINAIRES**

NOTRE OBJECTIF NOTRE ENGAGEMENT

Vous faites face à un comportement fautif d'un de vos salariés, vous disposez d'une certaine marge de manœuvre et pouvez le sanctionner.

Mais quelles sont les différentes sanctions disciplinaires et comment choisir la sanction par rapport à la faute commise par votre salarié ?

Notre Cabinet est à votre écoute et vous accompagne dans la mise en place de sanctions disciplinaires —

NOTRE MISSION

- Un entretien avec le client quant aux faits reprochés au salarié —
- Une évaluation de la situation et aide au choix de la sanction disciplinaire appropriée —
- La rédaction de l'acte (rappel à l'ordre ou mise en garde, blâme, avertissement, mise à pied disciplinaire, rétrogradation disciplinaires, mutation disciplinaire) —
- La rédaction de la convocation à l'entretien (en fonction de la sanction retenue) —
- Mise en place d'une procédure de licenciement pour faute —